



COMMISSION DEPARTEMENTALE
LOISIRS

PROCES VERBAL N° 07 – SAISON 2022/2023

Réunion du	Jeudi 19 janvier 2023
Présidence	M. DUMAS Dominique
Présent(s)	M. BENAITEAU Gérard, M. PERES Olivier, M. CHEVET Michel, M. GALLOU David et M. GASTINEAU Jack
Excusés	Mme GEORGES Annabelle et M. CALLET Gilles

1. Approbation du Procès-verbal

Le procès-verbal PV n° 6 du 15 décembre 2022 suivant est approuvé avec les corrections suivantes (erreur sur le nom des clubs dont la Commission a proposé le match perdu par pénalité) :

- **Tout le Monde Maulévrier / St Christophe Séguinière - Match n° 25294337 - Gr B :**
Le joueur de St Christophe Séguinière JOURDAINE Christopher (licence n°76838025) a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur seniors libre.
Considérant que le club de St Christophe Séguinière n'a pas respecté l'Article 3 de la Coupe de l'Amitié Loisirs, la commission propose Match perdu par pénalité à l'équipe de St Christophe Séguinière (**au lieu de La Tessoualle**) et transmet le dossier à la CDSR.
- **La Tessoualle EA / Maybélégé FC : Match n° 25294344 - Gr C :**
Le joueur de La Tessoualle EPRON Jimmy (licence n°460613273) a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur seniors libre.
Considérant que le club de La Tessoualle n'a pas respecté l'Article 3 de la Coupe de l'Amitié Loisirs, la commission propose Match perdu par pénalité à l'équipe de La Tessoualle (**au lieu de Maybélégé**) FC et transmet le dossier à la CDSR.

2. Coupe de l'Amitié Loisirs

La Commission Loisirs prend acte de la décision CDSR concernant les matchs suivants :

- **Lac de Maine 1 / Beaucouzé - Match n° 25294381 du 16/12/2022 - Gr F**
Forfait du Lac de Maine et victoire 3 à 0 de Beaucouzé

- **Longuenée en Anjou / Pellouailles Corzé - Match n° 25294400 du 09/12/2022 - Gr H**
Match à rejouer. La Commission Loisir décide que le match se jouera le vendredi 10 février 2023. Conformément au règlement de la Coupe de l'Amitié, le match aura lieu à Pellouailles Corzé.
- **St André St Macaire / La Romagne Roussay - Match n° 25294331 du 09/12/2022 - Gr A**
Les tirs aux buts n'ont pas été effectués. La CDSR décide d'attribuer 1 point à chacune des équipes.

Elle prend acte également de la décision de la CDSR :

- **D'exclure 2 clubs de la Coupe de l'Amitié Loisirs (et de la Consolante) pour récidive : La Tessoualle EA et Juigné FC Louet**

La Commission Loisirs constate les infractions suivantes :

- **Angers Croix Blanche / Val d'Erdre Auxence - Match n° 25294370 - Gr D :**
Le joueur de Val D'Erdre Auxence MARCHAIS Charles (licence n° 480617249) a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur seniors libre.
Considérant que le club de Val D'Erdre Auxence n'a pas respecté l'Article 3 de la Coupe de l'Amitié Loisirs, la commission propose match perdu par pénalité à l'équipe de Val D'Erdre Auxence et transmet le dossier à la CDSR.
- **Corné / Beaucouzé - Match n° 25294386 - Gr F :**
Le joueur de Corné CAUHAYO Stéphane (licence n° 380512321) a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur seniors libre.
Considérant que le club de Corné n'a pas respecté l'Article 3 de la Coupe de l'Amitié Loisirs, la commission propose match perdu par pénalité à l'équipe de Corné et transmet le dossier à la CDSR.

La Commission Loisirs informe qu'il reste deux matchs de Coupe de l'Amitié (poule) qui seront disputés le vendredi 10 février 2023.

Le tirage au sort des 1/8 de finales sera réalisé le jeudi 23 février 2023 :

- Coupe de l'Amitié : les 10 premiers de chaque Groupe et les 6 meilleurs seconds.
- Consolante : les 4 autres seconds, les 10 troisièmes de chaque groupe et les 2 meilleurs quatrièmes.

Le CODIR a validé le lieu de la finale de la Coupe de l'Amitié Loisirs et de la Consolante qui auront lieu le samedi 10 juin 2023 à Corné.

3. FAL – Clubs du Choletais

Stéphanie DAUDIN et Alexandra CHIRON ont réalisé, début janvier, un mail aux clubs (+ correspondants en copie) pour les informer du passage du Groupe Choletais au logiciel FAL. Un mode d'emploi et une vidéo de présentation étaient joints au mail.

Un retour d'expérience sera réalisé en fin de saison 2022-2023 avec les clubs.

4. Football loisir à 8

- Football Loisir « mixte » à 8

Le CODIR du District a décidé d'exclure le club de OL BREZE du calendrier de Football Loisir mixte à 8 après lui avoir demandé de se mettre en conformité avant le 16 janvier 2023.

- Football Loisir « Féminin » à 8

La Commission constate un faible retour des feuilles de plateau.

5. Développement des nouvelles pratiques

La pratique du « Football en marchant » a été retenue comme nouvelle pratique à mettre en place par le District de Football du Maine et Loire.

Une manifestation sera proposée aux clubs au mois de mars 2023 puis en fin de saison.

Prochaine réunion le jeudi 23 février 2023.

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. DUMAS Dominique	M. GALLOU David